

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en urgence à la Mairie de Condé en Brie, le vingt-deux octobre deux mille quinze à dix-neuf heures trente sous la présidence de M. Eric ASSIER, Maire

Etaiant présents : M. Eric ASSIER, Mme Claudette BLAVIER, M. Daniel ANTOINE, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Eric MULLER, M. Dominique REMOLU, M. Mathieu COOREVITS, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Muriel MAZUR, M. Francis GARRET

Ordre du jour :

- ✓ DM au budget général pour solde convention avec « un Château pour l'emploi »
- ✓ Questions Diverses
- DM au budget général pour solde convention avec « un Château pour l'emploi » :

Budget GÉNÉRAL de la Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une décision modificative pour régler la facture du créancier « Un château pour l'emploi », concernant le solde de la convention relative à la mise en place d'une action d'insertion pour le chantier du 6/10 Grande rue d'un montant de 7 536,00€. Ainsi que le paiement d'une facture du créancier « PLE Gilles », concernant des travaux supplémentaires au 6/10 Grande rue (EDF, entrée et contre-visite du Consuel) pour un montant de 891,00 €.

En effet les crédits ouverts sont insuffisants à l'opération 51 (travaux de réhabilitation 6/10 Grande rue), il reste des crédits de 1 398,00 € qui sont insuffisants pour couvrir la somme totale de 8 427,00 € pour pouvoir honorer les deux dernières factures restantes à payer.

Chapitre / Article	Dépenses	Recettes
23/2313 opération 89	-7 029,00	
23 /2313 opération 51	+ 6 138,00	
23/2132 opération 51	+ 891,00	

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative et ainsi de pouvoir payer lesdites factures.

Questions diverses :

Constitution d'une Association « Vallée du Surmelin » :

Monsieur PASTE DE ROCHEFORT explique que les membres de cette association peuvent être des élus et des représentants des communes concernées de la vallée du Surmelin.

Mme TOUBART voudrait qu'il y ait une structure juridique.

L'idée est de faire découvrir la vallée du Surmelin aux niveaux culturel, touristique et environnemental.

Un accord pour une adhésion de principe à cette future association est nécessaire de la part du Conseil Municipal.

Le montant de cette adhésion nous sera communiqué prochainement et validé par une future délibération.

6-10 grande rue :

3 logements sont loués.

Séance levée à 20h46